

L. MOSTEFA rappelle les éléments essentiels de la motion et dit qu'avec son groupe politique, ils ont voulu réagir par rapport à une proposition de loi, discutée en ce moment au Parlement, concernant une interdiction éventuelle d'abattage rituel. Son groupe estime que c'est un non-sens à la foi philosophique, social, économique et environnemental pour plusieurs raisons et, notamment, au niveau économique. Vu l'importance du site de l'abattoir à Anderlecht, il estime que le fait de vouloir interdire l'abattage rituel pourrait avoir un impact sur les 400 emplois, souvent peu qualifiés, mais aussi un impact économique sur les petites PME qui seraient probablement condamnées à la fermeture.

D'un point de vue écologique cela pourrait amener plus à une conduite mondialisée qu'au circuit court. Nous savons très bien que nos petits commerçants, nos petites PME, peuvent s'approvisionner dans le circuit court.

Par ailleurs, le bien-être animal est une priorité pour chacun d'entre nous, y compris pour les communautés visées par cette interdiction. En effet les communautés juive et musulmane sont aussi très respectueuses de la vie et du bien-être des animaux ; qui doit être envisagé dans sa globalité, depuis la naissance jusqu'à la fin de la vie.

C'est une méconnaissance de vouloir discriminer des milliers de Belges, en interdisant ce type d'abattage. Ce texte de loi, proposé et discuté actuellement au Parlement, s'éloigne de la problématique du bien-être animal, n'apporte aucune solution crédible et viable, et stigmatise des milliers de Belges.

L'actualité récente nous a aussi prouvé que les abattoirs ne pratiquant pas l'abattage rituel ne sont pas plus respectueux des animaux. De plus, de nombreuses pratiques non liées aux communautés visées par cette loi ont toujours libre cours en Belgique, notamment les élevages intensifs, en batterie ou encore le gavage des oies, dont on a pu voir nombreuses images dans les médias.

Le principe élémentaire européen de la liberté de culte, qui prime surtout autre principe, est aussi mentionné dans la motion.

S. MOHAMMAD donne lecture du texte suivant :

S. MOHAMMAD geeft lezing van de volgende tekst:

Merci pour ces échanges qui peuvent se faire dans le respect de tous.

Je voudrais revenir à deux points essentiels qui concernent le bien-être animal et l'hygiène. Avons-nous déjà réfléchi de manière globale à la chaîne d'élevage et de l'agro-alimentaire, produits destinés au bétail qui sont un désastre écologique ? Songeons-nous aux conditions de vie déplorables vécues par ces animaux qui finissent dans nos assiettes ? Avons-nous seulement pensé à leur bien-être en tant qu'être sensibles aux mauvais traitements qui leur sont infligés, à leur stress et au moment de leur fin de vie, à ce qu'ils ressentent ?

Il n'y a pas de géométrie variable à la souffrance animale, les porcelets et les homards ne souffrent pas moins que les ovins et bovins. L'idée n'est pas de demander à tout le monde de devenir végétarien. Mais au contraire d'avoir un regard méta sur toute la production de la chaîne alimentaire dont l'abattage industriel, avec ou sans étourdissement.

L'interdiction de l'abattage rituel ne fait que détourner l'attention sur ces enjeux de protection et bien-être animal. Pourquoi ?

Parce qu'une telle décision entraînera des conséquences désastreuses : le recours à l'approvisionnement, l'importation des viandes issues de pays européens voire plus lointains et les risques encourus concernant l'abattage clandestin, dans les mauvaises conditions d'hygiène.

Notre questionnement en tant qu'élus est de transcender le débat « liberté de culte contre bien-être animal », est d'éviter la stigmatisation et la discrimination qui en découlera et ciblera des communautés. Évitions de nous diviser encore plus, mais réfléchissons à des réponses collectives.

De manière globale, sensibiliser nos comportements alimentaires dans une société productiviste. Comment diminuer notre consommation de viande en nous informant sur d'autres régimes non carnés qui ont des effets positifs sur l'état de santé ? Proposer moins de viande mais de meilleure qualité. Revenons aux enjeux sociaux, de santé et environnementaux qui sont in fine l'essentiel et discutons dans un esprit ouvert à la différence et tolérant pour toutes et tous.

G. BORDONARO tient à rappeler que cette motion a été déposée à l'initiative du « PTB » et que ce dernier est content d'avoir pu trouver un terrain d'entente avec certains partenaires de la majorité. C'était important que le Conseil communal d'Anderlecht puisse prendre une position claire par rapport à ce débat, qui a lieu aujourd'hui en région bruxelloise.

Il tient à rappeler deux points fondamentaux. En effet, garantir la liberté de culte et permettre à tous de pouvoir consommer comme ils le souhaitent, cela sans entraver à la liberté de culte. Nous parlons de l'abattage rituel tout en sachant que si l'interdiction est appliquée, cette pratique ne disparaîtra pas ; l'abattage sera pratiqué ailleurs avec des contrôles moins importants, ou sans contrôle. Cette viande sera alors transportée de plus loin, ce qui est un non-sens écologique tout comme en termes de contrôles de qualité de la viande.

Il y a aussi l'aspect économique, pourquoi Anderlecht donne-t-elle ce signal ? Les abattoirs sont à Anderlecht, nous savons que si nous voulons y préserver et garantir l'emploi et y maintenir l'activité d'abattage nous devons garantir cette liberté de culte et nous opposer à l'interdiction de l'abattage sans étourdissement.

Nous savons bien que si cette interdiction est votée, l'abattage rituel disparaîtra simplement. Cette motion est importante car elle exprime clairement notre volonté de ne pas imposer l'abattage avec étourdissement en région bruxelloise. Nous exprimons ici notre opposition au développement des activités clandestines et aux recours massifs à une importation génératrice d'émissions à effet de serre ? Nous exprimons notre volonté de maintenir l'activité et les emplois locaux directs et indirects générés par l'abattage à Anderlecht. Il estime que ce sont des principes clairs que le « PTB » défend aujourd'hui.

G. VAN GOIDSENHOVEN argumente qu'il était 16 heures 30 cet après-midi lorsqu'une deuxième version de la motion est parvenue aux membres du Conseil dont on ne connaissait pas exactement qui était le signataire de cette motion. Cela dénote une certaine fébrilité. Sur un point le « PTB » a raison, s'il n'avait pas déposé sa motion, dans un premier temps jugée insuffisante et donc de mauvaise qualité par Monsieur le Bourgmestre-Président, nous n'aurions pas ce débat aujourd'hui. Dans son esprit, et sans doute dans l'esprit des autres membres du Conseil, le choix avait été fait que ce débat se porte au Parlement. Ce choix peut paraître arbitraire mais c'est celui du Gouvernement bruxellois et de l'ensemble des instances bruxelloises.

On peut contester la qualité mais c'est là que les choses se font, que des auditions ont commencé et qu'elles vont se poursuivre, des auditions auxquelles il faut pouvoir donner du sens et de la valeur. Dans certaines assemblées, on procède à des auditions en ayant déjà une opinion fermée sur le sujet abordé, mais il faut aussi témoigner de politesse et d'intérêt à l'égard des personnes que les différentes formations politiques représentent et qu'on témoigne de l'intérêt à ce genre de travaux.

L'autre option était d'en faire un débat communal, nous avons eu le temps de le faire mais nous n'avons pas soulevé des questions intéressantes quant à l'avenir des abattoirs, quant à la question de la liberté des religions, quant à la question du bien-être animal. Ce sont des questions très intéressantes qui auraient mérité un débat de fond si on avait voulu porter ces questions au sein de ce Conseil communal.

Ces derniers mois, il pense avoir été le seul à être revenu sur la question de l'avenir des abattoirs, cela en posant des questions car cela lui semblait un enjeu majeur à propos duquel il y avait beaucoup de points d'interrogation. Lors de ses interpellations, G. VAN GOIDSENHOVEN a parfois l'impression que l'on regarde plus sa montre que l'on comprend l'utilité de ses questions. Il y a une dizaine de jours, au Parlement bruxellois, il a à nouveau posé une question quant aux abattoirs car leur fonction n'est pas garantie dans les plans de la Région. Tout nous amène à penser qu'ils seront amenés à disparaître. D'ailleurs, un article assez parlant est déjà paru dans la presse.

Le Conseil se souviendra qu'il a pris la décision de confier le foncier à la Région. Ce débat a été porté à la Région et, in extremis, pris par la peur ou par l'angoisse de déplaire, on considère dès à présent qu'il faut rapatrier cette question au niveau communal. A ce stade cela n'a aucun sens. Si nous avions voulu le faire, il fallait le faire il y a des mois et des années. L'ensemble des groupes politiques représentés à Anderlecht ont accepté cette méthodologie, certains l'ont même proposée alors que cela n'était pas prévu à l'ordre du jour. Les questions relatives aux abattoirs n'ont pas défrayé la chronique ces derniers temps, aujourd'hui on se précipite sur base d'une mouture de texte qu'on ne connaissait pas il y a 4 heures.

Il sait que c'est un sujet important à travailler car il pose des questions sur l'alimentation, sur le fait de bannir autant que possible les nourritures carnées issues de l'élevage intensif ou en batterie, en particulier pour les cantines. Il y aurait matière à travailler. Si on s'était penché sur la question des abattoirs, on aurait découvert que les caméras placées pour contrôler l'abattage ne sont toujours pas légales et que les membres de « Bruxelles-Environnement » ne peuvent pas actuellement en visionner les images alors qu'elles seraient utiles. De multiples questions pourraient être soulevées. Elles le sont à la Région et aujourd'hui on nous demande de rapatrier ce sujet au niveau communal. Très sincèrement, il n'est pas dans nos habitudes de se faire instrumentaliser, que ce soit par le « PTB » ou quiconque. G. VAN GOIDSENHOVEN tient à dire sa circonspection par rapport à tout cela et le côté contre-nature de ce qui est fait.

S'il y avait eu volonté profonde de traiter ce dossier, il aurait fallu le faire il y a déjà bien des mois. Il fallait assumer une décision. Aujourd'hui, parce que cela pose un certain nombre de problèmes politiques et on n'assume pas. Il faut savoir garder une cohérence quelles que soient les convictions que l'on puisse avoir, mais aussi garder la capacité d'écouter les arguments d'autrui.

G. VERSTRAETEN wil zeggen dat hij in belangrijke mate de bedenkingen en de opmerkingen van G. VAN GOIDSENHOVEN in deze thematiek deelt. Hij vindt het een politiek spelletje dat we hier aan het spelen zijn, waar men elkaar nerveus maakt en gaat dwingen om bepaalde posities in te nemen op een niveau dat er eigenlijk niet zoveel aan te zeggen is in werkelijkheid.

Het is inderdaad een kwestie die geregeld dient te worden op gewestelijk vlak. Het is niet zinvol dat we hier die discussie snel proberen te voeren.

De positie van zijn partij en van hemzelf ook is geen groot geheim. Het eerste verbod dat er decretaal is gekomen op het onverdoofd slachten, althans gedeeltelijk, is gekomen in Vlaanderen na een zeer lange, uitgebreide periode van consultatie met alle betrokkene actoren, met de religieuze organisaties, met de landbouw, met de slachtsector enz. door een Vlaamse minister van zijn partij. Dat decreet is ook doorgekomen.

Hij kent de inhoud van dat decreet in detail, en hij heeft zelf nog de vorige legislatuur als parlementair medewerker meegeschreven aan een voorstel van ordonnantie dat een gelijkaardig verbod wou invoeren in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Hij kent de techniciteit van dit dossier vrij goed en het stoort hem verschrikkelijk, de manier waarop dit debat altijd omkadert wordt, op verschillende vlakken, op verschillende niveaus.

Want het gaat over een verbod op onverdoofd slachten. Het gaat geenszins over een verbod op gelijk welke vorm van ritueel slachten. Het gaat over een verbod op onverdoofd slachten maar uiteraard heeft dat een impact op het ritueel slachten, op bepaalde religieuze praktijken.

De reden die daarachter steekt is wel degelijk het dierenwelzijn. Dat is de basismotivatie om een dergelijk verbod in te voeren omdat hij denkt dat het moeilijk tegen te spreken valt dat bij het onverdoofd slachten, dat dat effectief meer lijden veroorzaakt bij een dier dan als het verdoofd zou zijn op het moment van de slachting. Als men zuiver, op het moment van de slachting het dierenwelzijn wil verhogen, dan denkt hij dat een vorm van verdoving wenselijk is.

Hij is het perfect mee eens dat men naar de volledige voedselketen moet kijken: hoe kweken wij dieren, hoe transporteren we dieren, hoe worden dieren begeleid tot aan de slachtlijn. Dat kan en mag zeker, dat moet zelfs en hij is er volledig van overtuigd, vanuit de perspectief van dierenwelzijn, dat daar betere controles op moeten komen, dat er meer geïnvesteerd moet worden aan inspectie, dat landbouwbedrijven en slachthuizen op hun verantwoordelijkheid moeten gewezen worden. Als ze de regels niet respecteren (en de regels mogen gerust strenger zijn) moeten die daarop stevig aangepakt worden. Het is niet omdat we in een perfecte wereld leven, dat het ons moet verhinderen om bepaalde verbeteringen te doen binnen die keten, wanneer die mogelijk en haalbaar zijn.

Het verplichten van een bepaalde mate van verdoving is zo een potentiële verbetering. Het gaat over verdoving of geen verdoving bij het slachten. Het gaat in iedere geval niet over een verbod op ritueel slachten. Waarom zegt hij dat? Want men neemt het debat altijd als een rechtstreekse aanval op de religieuze gemeenschappen. Hij zegt dat omdat in het decreet, zoals het ingevoerd is in Vlaanderen (en het is bijna hetzelfde in Brussel en in Wallonië), men maximaal rekening heeft gehouden met de noden en de wensen van religieuze gemeenschappen.

Er moet een degelijke balans gevonden worden tussen dierenwelzijn en de vrijheid van Godsdienst en alles wat daaraan verbonden is. Dat is ondertussen een hele rechtsgang doorlopen en is gegaan tot aan het Europese Hof en het Hof van Justitie voor de rechten van de mens, die allemaal geoordeeld hebben dat het systeem dat is ingevoerd in Vlaanderen, dat het effectief de test doorstaat, dat het geen onredelijke aantasting is van de religieuze vrijheid.

Dat dat dus is in orde op vlak van de mensenrechten, op vlak van de fundamentele rechten en vrijheden. Er is een reden waarom dat het geval is, en hij kan het technisch uitleggen.

De reden is omdat men technieken van verdoving heeft opgelegd die in feite het dier niet doden voor het uitbloeden doorgaat. Met andere woorden het dier wordt verdoofd maar leeft nog (een reversibele vorm van verdoven) en het dier sterft door het uitbloeden. Het dier is verdoofd, men snijdt de keel over en het dier begint uit te bloeden en sterft door die uitbloeding. Dat is in principe, wat volgens verschillende interpretaties, de islamitische rite voorschrijft. Het dier moet uitsterven door de uitbloeding en er zijn zelfs oordelen van de Al-Azhar universiteit in Kaïro, van het begin van de 20 eeuw al, dus ongeveer 100 jaar oud, die zeggen dat verdoving is toegestaan binnen de islamitische rite zolang het dier doodgaat door het uitbloeden en dat het dier dus niet sterft door de verdoving.

Hij geeft een ander voorbeeld. Nieuw-Zeeland is een van de grootste exporteur van halal lamsvlees ter wereld maar er is een bepaalde regel qua dierenwelzijn die geldt in Nieuw-Zeeland, dat is de verplichting om een vorm van verdoving te gebruiken bij het slachten. En dus de manier waarop het debat omkadert wordt hier in België, alsof het opleggen van een vorm van verdoving een aanval zou zijn op de islamitische rite, is volgens hem simpelweg niet correct.

Nog een ander voorbeeld: in het Vlaams decreet, heeft men een uitzondering toegestaan voor runderen. In Vlaanderen mogen runderen op dit moment nog steeds onverdoofd

geslacht worden, omdat er nog geen technieken gevonden zijn om runderen te slachten zodat zij voldoende verdoofd zijn opdat het slachten niet zouden voelen en waarvan het rund in kwestie niet doodgaat. Met andere woorden, men heeft een uitzondering ingebouwd waar onverdoofd slachten van runderen nog mogelijk is in Vlaanderen om precies rekening te houden met de vereisten van het islamitische ritueel slachten.

Hij bekent dat het moeilijker is voor de joodse gemeenschap omdat daar iedere vorm van verdoving volgens hun ritus verboden is. Wederom is het een kwestie van dierenwelzijn en religieuze vereisten balanceren.

Het is geen aanval op gelijk welke religie. Het is de bedoeling om verschillende taken met elkaar in evenwicht te brengen.

Hij vindt dat niet illegitiem en hij vindt, in die afwegingen, als ze politieke keuzen moeten maken, dat het toegestaan is om een bepaalde vorm van verdoving op te leggen en dat we inderdaad rekening moeten houden zo vergaand als mogelijk met de vereisten van verschillende religies. Hij denkt dat het niet onredelijk is en dat is wat het Europese hof enz. ook heeft geoordeeld, dat het perfect in orde is.

Wat het economische betreft met de slachthuizen in Anderlecht, zoals hij dat begrepen heeft, is het slachten op de site een aflopend verhaal. Men is niet van plan om daar verder in te investeren en normaal gezien, binnen 20 jaar, zal er niet meer geslacht worden op de site van de slachthuizen. De vraag, zoals hij dit begrepen heeft, van N.V. Abattoirs, is voornamelijk dat als men een verplichting op verdoving zo invoeren, dat er voldoende lange transitieperiode is waarop zij een termijn nog kunnen uitlopen, en dat zij rustig die activiteit kunnen laten uitdoven. Hij vindt het niet onredelijk en denkt dat er ook rekening mee moet gehouden worden. De Slachthuizen is de laatste site in België waar er nog onverdoofd geslacht kan worden, dat moeten we in balans brengen.

Het spijt hem maar de hele manier waarop dit debat hier opnieuw omkadert wordt met de aanvallen op religies is gewoon niet correct. Dat is hier een politiek spelletje dat we opnieuw met heel dat dossier aan het spelen zijn, en hij wenst daar geen deel van uit te maken. Het is eigenlijk geen serieuze, diepgaande discussie, die we hier aan het voeren zijn. Hij probeert daar diepgaand in te brengen, maar hij vermoedt dat er amper reactie op gaat komen. Hij zal tegen de motie stemmen en hij denkt dat dit dossier veel serieuzere discussie verdient, die ook de komende weken en maanden zonder twijfel zal plaats hebben in het Brussels Parlement.

J.-J. BOELPAEPE dit qu'il est effectivement difficile d'entrer dans un débat qui, déjà à la base, est biaisé. Quand on parle de problèmes d'abattage, il y a des notions autres que celles-là, des choses à aborder d'une façon beaucoup plus large. Il est d'accord avec G. VAN GOIDSENHOVEN, on s'occupe ici d'un débat qui divise au niveau du Parlement bruxellois et en d'autres lieux. On ramène tout cela, comme le dit G. VERSTRAETEN, dans une seule et même casserole. Mais, in fine, de quoi parle-t-on ?

Il croit surtout qu'on est occupé à occulter le vrai problème qui est que la classe politique bruxelloise actuelle est complètement divisée. Des choses sont difficiles à expliquer en région bruxelloise, alors qu'elles sont facilement abordées en région wallonne ou flamande. Pourquoi ? Car le fond du problème est qu'on aborde le sujet avec des mots, mais il y a des phrases-clefs. Nous vivons dans un état actuellement en mal de maintenir son statut d'état laïque, qui ne mélange pas les règles de l'Etat et celles des religions. Là se trouve tout le problème !

Il constate aussi qu'un thème aussi important que celui-ci arrive parmi une série de 28 interpellations. Quelque chose d'aussi fondamental que cela mérite un tout autre débat sur le fond du problème. Tel qu'on le lit ici, on ne peut évidemment que voter contre cette motion car son titre fait état du soutien de l'abattage rituel. J.-J. BOELPAEPE n'a pas envie de soutenir l'abattage rituel.

Monsieur le Bourgmestre-Président interrompt l'intervenant en disant que ce qu'il évoque, n'est plus à l'ordre du jour, c'est un autre texte qui a été déposé et envoyé par le groupe « PTB/Ecolo/GROEN » et le « PS/Vooruit/Les Engagés » ; c'est de l'autre texte que l'on parle.

J.-J. BOELPAPE répond que même si ce premier texte de soutien à l'abattage rituel a été retiré, la problématique reste exactement la même. On masque le problème de religion. Il n'a pas envie de se prononcer dans une assemblée, telle que le Conseil communal, alors que l'on ne parvient même pas à en parler au niveau régional. D'une façon plus ou moins cachée, on tourne autour du problème de la laïcité et de l'Etat, exactement comme on fait lorsque l'on parle du voile ou des signes religieux dans la fonction publique. J.-J. BOELPAPE continue en disant que l'on n'est pas vraiment dans le vrai débat, même sur la deuxième motion. La première était dans sa conception imbuvable et la deuxième est vicieuse car on essaye de tout emballer, de faire passer au second plan toute la problématique de la laïcité dans les institutions ; cette langue de bois déplaît aux citoyens. Il votera contre le fait que l'on mette un tel point, banalisé, à l'ordre du jour et il demandera le vote nominatif.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute un élément de réflexion car les principes de séparation de l'Etat et du culte est important, il doit tous nous sensibiliser. Au nom de ce principe il faut se dire que le Conseil n'a pas à légiférer pour régler la vie privée des personnes, ni de voir ce dont elles ont envie de manger ou pas. Tout le sens de cette proposition d'ordonnance déposée au Parlement est justement de régler la vie privée des gens. Il est utile, du point de vue de la laïcité, de rappeler que l'Etat ne doit pas se mêler de ça.